

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-21

Objet de la Délibération :

Demande de récupération d'un poste de professeur des écoles "gelé" pour l'école du Plan d'Ergue – Maintien et pérennisation d'une classe de Très Petite Section (TPS)

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Soit 19 votants

**Date de convocation :
30 MARS 2026**

Secrétaire de séance : Denis FRASSIN

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à la scolarisation des enfants de moins de trois ans,

Vu les orientations nationales en faveur du développement de la scolarisation précoce, en particulier dans les territoires ruraux et de montagne,

Considérant l'importance de l'école du Plan d'Ergue dans le maillage éducatif communal,

Considérant que :

- La scolarisation des enfants de 2 à 3 ans constitue un levier essentiel pour favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge, notamment en matière de développement du langage, de socialisation et d'accès aux premiers apprentissages ;
- La classe TPS (Très Petite Section) avec son poste de professeur des écoles est un outil pédagogique qui a perduré pendant plusieurs années sans obstacles ou difficultés manifestes jusqu'à l'année dernière ;
- Le regroupement des enfants de 2 à 3 ans avec des classes d'autres niveaux ne permet pas de répondre pleinement à ces besoins, au regard des exigences pédagogiques et des conditions d'accueil ;

- Les enfants de Très Petite Section (TPS) présentent des besoins spécifiques nécessitant un encadrement adapté, des rythmes respectés et un environnement pédagogique sécurisé ;
- L'existence d'une classe autonome de TPS, avec un enseignant dédié, favorise une meilleure prise en compte des spécificités de cette tranche d'âge et améliore la qualité de l'accueil éducatif ;
- Le poste de professeur des écoles précédemment affecté à cette classe est actuellement "gelé", ce qui compromet le maintien de cette organisation pédagogique adaptée ;
- La commune de L'Argentière-La Bessée connaît des enjeux particuliers liés à son territoire (ruralité, facteurs économiques et sociaux fragilisés, maintien des services publics), rendant indispensable le maintien d'une offre scolaire de qualité dès le plus jeune âge ;

Considérant en outre que :

- La nouvelle municipalité, récemment élue, affirme sa volonté forte de soutenir activement les politiques éducatives locales ;
- Elle s'engage à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour garantir le bon fonctionnement et la pérennité de la classe de Très Petite Section avec son poste de professeur des écoles ;
- Cet engagement se traduit notamment par l'amélioration des conditions d'accueil (locaux adaptés, équipements spécifiques, accompagnement des équipes pédagogiques et des ATSEM) ainsi que la mise en place d'un service cantine pour le déjeuner de midi ;
- Le maintien d'une classe TPS dédiée constitue un facteur d'attractivité pour les familles et participe au dynamisme démographique et social de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 18 voix pour (Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET par procuration à Rémi ROUX, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE) et 1 voix contre (Monsieur Alain SANCHEZ, au motif que : « *ce dispositif existe et actuellement rien n'est chiffré en ce qui concerne les projets de cantine, d'embauche d'une ATSEM, alors que le budget actuel consacré aux écoles est déjà à hauteur de 10% du budget communal* ») :

- DEMANDE à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) des Hautes-Alpes de procéder à la récupération du poste de professeur des écoles actuellement gelé pour l'école du Plan d'Ergue à L'Argentière-La Bessée ;
- SOLLICITE la réaffectation de ce poste dès la rentrée 2026 afin de permettre la remise en place d'une classe autonome dédiée aux enfants de 2 à 3 ans (Très Petite Section) ;
- AFFIRME son engagement à soutenir durablement cette organisation pédagogique par la mise à disposition de moyens adaptés ;
- SOULIGNE l'importance de cette décision pour garantir un accueil de qualité des jeunes enfants et favoriser leur réussite scolaire future ;

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Éducation nationale compétents et à l'ensemble des partenaires concernés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**